



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1401

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action jalonnement ViaRhôna - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1401**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action jalonnement ViaRhôna - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1816 du 25 octobre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016. Cette délibération a été complétée par un avenant n° 1, par délibération n° 2013-4002 du 24 juin 2013, ainsi qu'un avenant n° 2, par délibération de la Métropole de Lyon n° 2015-0657 du 21 septembre 2015, permettant d'ajuster les orientations de la convention et d'inscrire de nouveaux projets, dans le cadre des axes définis dans la convention initiale.

La Région apporte un financement à la Métropole de 69 M€ à travers 4 axes stratégiques :

- faire mieux vivre les hommes,
- co-construire un paysage métropolitain d'exception,
- penser l'urbanisme autour des axes de transports collectifs,
- favoriser l'émergence de l'économie verte.

La CFAC s'achèvera en octobre 2016.

La présente demande de financement s'inscrit dans l'axe 3 - Penser l'urbanisme autour des transports collectifs.

Les déplacements représentent environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La Métropole favorise les alternatives crédibles à la voiture en maillant le territoire par des transports en commun et en favorisant l'utilisation des modes doux. La Métropole est particulièrement impliquée pour créer de nouvelles haltes ferroviaires, améliorer l'accessibilité, le confort et la sécurité des gares et pour développer des parcs relais.

Cet axe représente un engagement régional de 15 M€ (montant complémentaire à celui du contrat de plan Etat-Région -CPER- 2007-2013). Le montant de ces crédits a été consommé à hauteur de 50,2 %.

Compte tenu des plannings d'organisation et d'intervention, la liste des projets a été mise à jour.

Dans ce cadre, le projet "jalonnement ViaRhôna" a été retenu au sein de ce dispositif contractuel. ViaRhôna est un itinéraire cyclable de 815 kilomètres, en cours de réalisation, reliant le lac Léman à la Méditerranée. Cet itinéraire alternant voies vertes et voies partagées est intégré au réseau européen cyclable Eurovélo 17.

Dans ce cadre, la Métropole envisage de jalonner une trentaine de carrefours sur l'itinéraire aménagé pour l'instant entre Jonage et le quartier de Gerland à Lyon.

Ce projet fait partie et s'intègre plus globalement dans la mise en œuvre d'un jalonnement cyclable à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, appuyé sur le réseau des grands axes.

Sur cette base, il importe de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la subvention correspondante.

Le jalonnement cyclable de la ViaRhôna entre Jonage et Gerland sera réalisé au dernier trimestre 2016.

L'engagement régional serait de 200 000 €. Il est donc demandé une individualisation d'autorisation de programme en recettes pour un montant de 200 000 €. La dépense afférente à la réalisation de cette action est imputée sur l'exercice 2016 dans le cadre de l'enveloppe globalisée, opération n° 0P09O4414 - Modes doux 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), pour l'action "jalonnement ViaRhôna".

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes demandes et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 200 000 € TTC en recettes en 2017 à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O4414.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.